

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mai 2007

CP 07/05-42

## **AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.**

COMMUNES de : CASTELMAYRAN, CAZES-MONDENARD, GRISOLLES,  
MONCLAR de QUERCY, MONTECH, SAINT VINCENT d'AUTEJAC,  
VALENCE d'AGEN et COMMUNAUTE de MONTAUBAN  
et des 3 RIVIERES

### **I - RAPPEL**

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement)

L'aide du Département est accordée au taux de 20% du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.) . La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

### **II - FINANCEMENT DES ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT**

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert, de Montauban et des trois rivières, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont rattachés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DE CONTRATS DE PAYS

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX €HT	PROPOSITION DE SUBVENTION
<b>1) CASTELMAYRAN</b> Aménagement de la place publique des écoles <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 21-03-07 . Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne – année 3 -	155 530	$122\ 000 \times 20\%$ $= \underline{24\ 400\ €}$
<b>2) CAZES MONDENARD</b> Réfection du parking de la mairie et création d'un réseau d'eaux pluviales – 3ème tranche - <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne – année 2-	136 080	$122\ 000 \times 20\%$ $= \underline{24\ 400\ €}$
<b>3) ALBEFEUILLE-LAGARDE</b> (maître d'ouvrage : Communauté de Communes de Montauban et des 3 Rivières) Aménagement du coeur du village d'Albefeuille Lagarde – tranche 2 - <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le contrat d'agglomération – année 2 -	111 921	$111\ 921 \times 20\%$ $= \underline{22\ 384\ €}$
<b>4) GRISOLLES</b> Aménagement des abords de la halle – tranche 1 – phase B <u>Observation</u> : Présenté dans le cadre du contrat du pays Montalbanais – année 3 - 2007	633 534 (coût de la tranche 1 phase A+B)	$122\ 000 \times 20\%$ $= \underline{24\ 400\ €}$
<b>5) MONCLAR de QUERCY</b> Achèvement de la valorisation de la rue du 8 mai 1945 et ville basse <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy – année 2 – 4ème programmation	71 800	$71\ 800 \times 20\%$ $= \underline{14\ 360\ €}$
<b>6) MONTECH</b> Aménagement et requalification des places J. Jaurès et de l'église - tranche 1 - <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat du pays Montalbanais – année 2	392 616	$122\ 000 \times 20\%$ $= \underline{24\ 400\ €}$

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX €HT	PROPOSITION DE SUBVENTION
<b>7) St VINCENT d'AUTEJAC</b> Embellissement des espaces publics et requalification de la traverse du village <b>Observation :</b> Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy – année 2 – 4ème programmation	132 268	<b>132 268 x 20 % =</b> <b><u>26 453 €</u></b>
<b>8) VALENCE d'AGEN</b> Aménagement de l'avenue de Quercy (piétonnier, pluvial, espaces verts) <b>Observation :</b> Préfinancement accordé le 24-10-06. Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne- année 3 -	372 683 dont 178 072 € de travaux éligibles	<b>122 000 x 20 % =</b> <b><u>24 400 €</u></b>
<b>TOTAL : 185 197 €</b>		

Je vous précise que ces subventions en capital seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2007.....	<b>600 000 €</b>
Engagé aux précédentes commissions permanentes .....	<b>388 908 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	<b>185 197 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	<b>574 105 €</b>
Disponible.....	<b>25 895 €</b>

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 21 mai 2007**

CP 07/05-42

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES  
D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.**

COMMUNES de : CASTELMAYRAN, CAZES-MONDENARD, GRISOLLES,  
MONCLAR de QUERCY, MONTECH, SAINT VINCENT d'AUTEJAC,  
VALENCE d'AGEN et COMMUNAUTE de MONTAUBAN et des 3 RIVIERES

**DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation  
d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 185 197 €:

*Demandes de subventions présentées dans le cadre de contrats de pays*

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX €HT	SUBVENTION ACCORDEE
<b>1) CASTELMAYRAN</b> Aménagement de la place publique des écoles	155 530	<b>122 000 x 20%</b> <b>= 24 400 €</b>
<b>Observation :</b> Préfinancement accordé le 21-03-07 . Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne– année 3 -		
<b>2) CAZES MONDENARD</b> Réfection du parking de la mairie et création d'un réseau d'eaux pluviales – 3ème tranche -	136 080	<b>122 000 x 20%</b> <b>= 24 400 €</b>
<b>Observation :</b> Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne – année 2-		

<b>COMMUNE - OPERATION</b>	<b>MONTANT TRAVAUX €HT</b>	<b>SUBVENTION ACCORDEE</b>
<b>3) ALBEFEUILLE-LAGARDE</b> (maître d'ouvrage : Communauté de Communes de Montauban et des 3 Rivières) Aménagement du coeur du village d'Albefeuille Lagarde – tranche 2 - <b>Observation :</b> Dossier présenté dans le contrat d'agglomération – année 2 -	111 921	<b>111 921 x 20 % = <u>22 384 €</u></b>
<b>4) GRISOLLES</b> Aménagement des abords de la halle – tranche 1 – phase B <b>Observation :</b> Présenté dans le cadre du contrat du pays Montalbanais – année 3 - 2007	633 534 (coût de la tranche 1 phase A+B)	<b>122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u></b>
<b>5) MONCLAR de QUERCY</b> Achèvement de la valorisation de la rue du 8 mai 1945 et ville basse <b>Observation :</b> Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy – année 2 – 4ème programmation	71 800	<b>71 800 x 20 % = <u>14 360 €</u></b>
<b>6) MONTECH</b> Aménagement et requalification des places J. Jaurès et de l'église - tranche 1 - <b>Observation :</b> Dossier présenté dans le cadre du contrat du pays Montalbanais – année 2	392 616	<b>122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u></b>
<b>7) St VINCENT d'AUTEJAC</b> Embellissement des espaces publics et requalification de la traverse du village <b>Observation :</b> Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy – année 2 – 4ème programmation	132 268	<b>132 268 x 20 % = <u>26 453 €</u></b>
<b>8) VALENCE d'AGEN</b> Aménagement de l'avenue de Quercy (piétonnier, pluvial, espaces verts) <b>Observation :</b> Préfinancement accordé le 24-10-06. Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne- année 3 -	372 683 dont 178 072 € de travaux éligibles	<b>122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u></b>

**TOTAL : 185 197 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,